

Pourquoi en avons-nous besoin? Selon le secteur industriel où vous vous trouvez, qu'il s'agisse des télécommunications, des transports, de l'industrie des soins de santé ou quoi que ce soit d'autre, vous pouvez peaufiner votre stratégie commerciale et votre planification de la main-d'oeuvre de manière à surmonter les obstacles identifiables ou à régler les problèmes qui se posent.

M. Cohen : Je pense que les entreprises, grandes et petites, ignorent encore les nombreux avantages qu'elles pourraient tirer, sur le plan de la concurrence, si elles tenaient compte des facteurs démographiques. Si l'on pouvait leur expliquer clairement, en termes succincts, en quoi consiste ces facteurs démographiques, elles se rendraient compte qu'il est tout simplement avantageux pour une entreprise de viser la clientèle des handicapés (. . .) Si l'on pouvait publier une étude dans laquelle on démontre les profits inhérents à traiter avec les handicapés, je pense que cela serait à l'avantage de tous.

Mme Westland (expert-conseil et membre, Commission canadienne de la mise en valeur de la main-d'oeuvre): Peut-être que des données démographiques précises pourraient les convaincre qu'ils pourraient, en fait, vendre 200 000 unités d'un produit, si ce dernier était universellement accessible et s'adressait à un marché polus important. (. . .) Il faudrait peut-être alors faire comprendre à l'organisme qui établit les normes la nécessité d'adopter ce que nous appelons des modèles universels, afin qu'ils puissent être vendus. C'est l'autre problème dans toute cette affaire, le fait que nous ne puissions tout simplement pas dire : «Voici des ciseaux à poignées souples; allons les vendre.» Ils doivent répondre à certaines normes de sécurité et de construction.

Mme Katawne : On a donc commencé à acheter des échelles plus légères, des outils adaptés à quelqu'un qui a une plus petite main, ce genre de choses, et non seulement cela a-t-il profité aux femmes qui étaient de plus petite taille et qui voulaient travailler dans le domaine et les métiers de la construction, mais également aux hommes qui appréciaient aussi beaucoup des outils plus petits, des échelles plus légères.

NOS RECOMMANDATIONS

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 8

Statistique Canada devrait, en consultation avec les ministères de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et de la Consommation et des Affaires commerciales, préparer un ensemble exhaustif de données statistiques donnant un profil exact du marché que constituent les personnes âgées et les handicapés. Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ainsi que le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales devraient s'attacher à communiquer ces données d'une manière active (par exemple au moyen de colloques, d'envois postaux et d'une ligne ouverte), tout comme ils assurent la promotion du tourisme auprès des personnes âgées. Un plan d'action visant la diffusion de ce profil auprès de tous les fabricants et fournisseurs canadiens de produits et de services devrait être rendu public au plus tard le 31 décembre 1993.